



**Association pour la Protection de la Nature  
au pays des Olonnes**  
**Siège social: 8 rue du Maréchal Leclerc**  
**85100 Les Sables d'Olonne**

**Le Président,**

à Monsieur le Président de la Commission d'Enquête

Alain LE GAL  
33 bis rue Montauban  
85100 Les Sables d'Olonne

[alain.legal@wanadoo.fr](mailto:alain.legal@wanadoo.fr)

Les Sables d'Olonne, le 22 septembre 2018

OBJET : Enquête Publique sur la création d'un port de plaisance à Brétignolles sur Mer

Monsieur le Président,

L'APNO, forte de ses 191 adhérents, et membre du réseau France Nature Environnement, veut réagir une nouvelle fois face à cette nouvelle version d'un vieux projet qui revient régulièrement depuis bientôt deux décennies.

### **Le port projet durable ?**

Pour être de développement durable, un projet doit comporter à la fois des progrès économiques, sociaux et environnementaux.

- **Sur le plan économique**, la viabilité du projet n'est pas démontrée. La seule liste d'attente n'est pas probante. L'existence de deux ports voisins en eaux profondes, (St Gilles et Les Sables) non saturés, avec des places disponibles, l'est davantage. A l'instar de ces deux ports, l'idée de croire à une activité tout au long de l'année ne tient pas ; à St Gilles comme aux Sables, cette activité hivernale est liée à la pêche et non à la plaisance, qui reste très saisonnière.  
Par ailleurs, la dynamique de la plaisance est moins forte ces dernières années, peut-être sous l'effet d'une évolution des pratiques, qui favorise l'usage plutôt que la propriété.  
D'autre part, la volonté affichée de ne pas réaliser de développement urbanistique d'accompagnement me semble irréaliste, et pour tout dire suspecte quant aux intentions réelles et futures des concepteurs du projet.
- **Sur le plan social**, Si on peut citer comme point positif les emplois créés (mais dont le nombre annoncé, 110, me paraît aussi incertain que l'occupation des anneaux) , le projet aura des conséquences certaines sur la qualité de la vie des Brétignollais, et des touristes, dont beaucoup viennent avant tout pour la qualité des plages. Les plages de la Normandelière et du Marais-Girard vont être largement amputées ; de plus la relation pédestre entre les deux sera interrompue ; cela provoquera embouteillages et désagréments.  
Globalement, on va faire évoluer le tourisme populaire vers un tourisme plus élitiste. Est-ce vraiment un plus pour la population locale ?
- **Sur le plan environnemental**, un grand nombre de nuisances certaines ou potentielles, citons :
  - . la pollution des eaux de baignade voisines
  - . l'impact des brises lames sur le transit sédimentaire nord sud, avec des conséquences sur les plages voisines des Dunes et des Granges à Olonne, ainsi que l'ensablement du port.
  - . la consommation d'espace agricole
  - . la perturbation de la faune et de la flore sur l'ensemble de la zone, particulièrement sur la zone humide du Marais-Girard.
  - . la perturbation des oiseaux migrateurs qui fréquentent les roches du Repos

- . la perturbation liée à la destruction du massif rocheux de la Grande Roche et de la Moine.
- . la destruction de la dune qui relie la Normandelière et le Marais-Girard, diminuera grandement la résistance de la dune aux grandes tempêtes avec des risques forts pour la population, pour des évènements de type Xynthia ; j'y reviendrai plus loin..
- . le creusement du port entrainera un risque important d'atteinte et de pollution de la nappe phréatique, ainsi qu'au Marais-Girard, où le risque de mélange eau salée / eau douce sera fort.
- . le comblement de la carrière Brethomé, qui contient 350.000 m3 d'eau, connectée à la nappe, me semble être une aberration en ces temps où chaque territoire est en recherche d'eau et d'endroit où la stocker.
- . Un impact sur les paysages : avec les rochers brise lames et le trou dans la dune, un montage photos de l'entrée du port à marée basse, aurait probablement rendu la brochure de présentation moins idyllique.

- **En conclusion**, un progrès économique incertain, une certaine régression au plan social, une régression environnementale énorme, **ce projet n'est pas de développement durable !**

### **Un désastre écologique et humain ?**

L'avenir de notre territoire côtier sera marqué, entre autres, par le réchauffement climatique et son cortège de dérèglements : hausse du niveau marin (on parle de 1 mètre d'ici à 2100), le recul du trait de côte (on parle de 9 mètres d'ici à 2100 dans la zone du projet). Dérèglement aussi pour la fréquence et l'importance des tempêtes ; un évènement de type Xynthia n'est plus impensable, quel que soit l'endroit où l'on se trouve sur la côte atlantique. Il doit être anticipé.

La dune est aujourd'hui la première défense contre ce type de tempête. Une destruction, même partielle, nuira gravement à la sécurité des personnes et des biens, le cas échéant.

Par ailleurs, cette côte naturelle et encore sauvage est essentielle à l'attrait du territoire. Entre deux pôles urbains assez denses, St Gilles et Les Sables, le maintien en l'état des côtes de Brétignolles et d'Olonne, sur près de 30 kilomètres, me paraît indispensable pour garder un côté nature à notre région, bien menacée par une urbanisation galopante.

### **Conclusion.**

En cas d'impact environnemental négatif, les textes imposent l'utilisation de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) pour tenter de l'amoinrir. S'il y a besoin de quelques centaines d'anneaux, il y a une solution évidente à proximité, par le réaménagement du port de plaisance de St Gilles.

Rappelons que ce port est sur un territoire cofinanceur du projet brétignollais.

Evitons de créer un port de plaisance à cet endroit du territoire, avec ce projet à peu près inutile au plan économique et social, et fortement nuisible au plan environnemental.

Recevez, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations

Le Président de l'APNO  
Alain LE GAL